Nations Unies A/55/848

Assemblée générale

Distr. générale
22 mars 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session
Points 117 et 12 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2001-2001

Rapport du Conseil économique et social

Rapport du Comité des politiques de développement

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/55/L.80

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Eduardo Manuel de Fonseca Fernandes **Ramos** (Portugal)

1. À sa 50e séance, le 22 mars 2001, la Cinquième Commission, en application de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/55/41) au sujet des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/55/L.80. Le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présenté par oral par le Président de la Cinquième Commission au nom du Président du Comité consultatif (voir A/C.5/55/SR.50).

2. Les déclarations et les observations qui ont été faites au cours de l'examen de la question par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique correspondant (A/C.5/55/SR.50).

Décision de la Cinquième Commission

3. La Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale qu'au cas où elle adopterait le projet de résolution A/55/L.80, elle devrait ouvrir un crédit additionnel d'un montant de 29 600 dollars au titre du chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble) du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001. Conformément aux résolutions 1798 (XVII) et 41/213 de l'Assemblée générale, en date des 11 décembre 1962 et 19 décembre 1986 respectivement, les frais de voyage de cinq représentants du Sénégal, au maximum, seraient pris en charge pour leur permettre de se rendre à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, ainsi que les frais de voyage d'un représentant ou d'un repré-

sentant suppléant du Sénégal se rendant aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale en 2001.

4. Les crédits nécessaires pour 2002-2003, qui sont estimés à 27 400 dollars et qui correspondent aux frais de voyage de cinq représentants au maximum se rendant aux cinquante-septième et cinquante-huitième sessions de l'Assemblée générale, devraient être inscrits au projet de budget-programme du Secrétaire général pour l'exercice biennal 2002-2003.